

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2018**

Présents : M. GAIDON Alain, M. MATRAY Bernard, Mme FOUGERAT Marie-Odile, M. BERTINET Philippe, M. BOURIGAULT Franck, Mme CHERASSE Colette, M. DUFOUR Anthony, M. MAILLET Yannick, M. THEVENOT Daniel , Mme PEIRON TRAUB Dominique, Mme PERRET Marie-Christine, Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie

Excusé : M. LENGRAND Loïc

Date de convocation : 8 octobre 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 00 dans la salle du conseil.

M. Yannick MAILLET est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité

### **1) Avis sur le rattachement de la commune nouvelle, issue de la fusion des communes de Jarnioux et de Porte des Pierres Dorées, à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées**

Suite à la demande du sous-Préfet, le conseil municipal à la majorité (8 pour, 4 abstentions) émet un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle, issue de la fusion de Jarnioux et Porte des Pierres Dorées, à la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

### **2) Décision modificative n°2 au budget principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget principal d'un montant de 0.89€ pour mettre le paiement de la participation à la SPL.

### **3) Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CAVBS**

La CAVBS a arrêté par délibération du 28 juin 2018 à l'unanimité le Programme Local d'habitat 2019-2024. Conformément à l'article L302.2 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH arrêté par l'Agglo est transmis aux communes pour avis ; Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PLH 2019-2024.

### **4) Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

### **5) Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte des rapports susvisés, tenus à disposition du public à l'accueil de la mairie

### **6) Constitution d'une servitude d'eaux usées sur les parcelles B828 et B826 au profit de la parcelle B824**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte constituant une servitude de tréfonds sur les parcelles B828 et B 826 au profit de la parcelle B824, afin de

permettre le raccordement d'une construction route du Beaujolais au réseau d'assainissement.

**Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h50

Le Maire,  
Alain GAIDON